

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 11-01 du 3 avril 2025

CONVENTION-CADRE AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DÉVELOPPANT LES MOBILITÉS DOUCES ET TRANSFORMANT L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SIX CONVENTIONS SUBSÉQUENTES RELATIVES AUX PROJETS FINANCÉS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le protocole d'engagement signé entre la Région Île-de-France et le Département le 7 décembre 2024,

Vu la délibération en commission permanente de la Région Île-de-France n° CP 2025-058 du 27 mars 2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la contribution de la région Île-de-France aux projets d'aménagements du Département en faveur de la transition écologique à hauteur de 50 millions d'euros ;

- APPROUVE la convention-cadre, dont le projet est ci-annexé, entre la Région Île-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention de financement relative au réaménagement de la place Louis Carmontelle, des allées Edmond Richer et Danièle Casanova en lien avec le réaménagement des avenues Jean Jaurès (RD 117) et Aristide Briand (RD 933) aux Pavillons-sous-Bois, dont le projet est ci-annexé ;



- APPROUVE la convention de financement relative à l'aménagement de la RD901 du carrefour des Six Routes (La Courneuve) au carrefour du Globe (Stains), dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE la convention de financement relative au réaménagement des RD 931 (avenue Lénine) et 940 (avenue Marcel Cachin) dans le cadre de la transformation du parc Marcel Cachin et de ses espaces publics connexes à Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE la convention de financement relative à l'aménagement de la route départementale (RD) n°932 en lien avec la livraison de la gare Ligne 16 d'Aulnay-sous-Bois, dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE la convention de financement relative à l'aménagement de la RD932 entre Porte de la Villette et la rue Condorcet à Aubervilliers et Pantin, dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE la convention de financement relative à l'aménagement du carrefour des Six Routes et de la rue de La Convention à La Courneuve, dont le projet est ci-annexé ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ces conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.